



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
YVAN RICORDEAU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA CFDT

N°38

09 OCTOBRE 2023

AGIRC-ARRCO

La CFDT signe l'accord de pilotage 2023/2026

Les partenaires sociaux sont parvenus dans la nuit du 4 au 5 octobre à un projet d'accord sur le pilotage de l'Agirc-Arrco pour la période 2023/2026.

Pour la CFDT, ce projet d'accord est **un projet équilibré avec des avancées notables pour les travailleurs et les retraités.**

D'abord, le projet d'accord confirme **le soutien au pouvoir d'achat des retraités.** Pour la CFDT, c'est la priorité numéro un. Le projet d'accord prévoit que les pensions vont augmenter au 1^{er} novembre 2023 de 4,9%, et que l'inflation soit le point de référence de la revalorisation pour les années 2024 à 2026.

Ensuite, avec détermination et sans relâche tout au long de la négociation, la CFDT et l'ensemble des organisations syndicales ont obtenu **la fin du malus sur la pension Agirc-Arrco** au 1^{er} décembre 2023 pour tous les futurs retraités et au 1^{er} avril 2024 pour les retraités actuellement pénalisés. Cette suppression n'est que justice après la réforme des retraites qui contraint au décalage de l'âge de départ en retraite.

Enfin, ce projet d'accord **garantit la pérennité financière du régime Agirc-Arrco.** L'ensemble des partenaires sociaux ont dès le début réaffirmé leur attachement à une gestion responsable et à la préservation d'un niveau de réserves financières suffisant sans être excessif. Ces réserves sont la condition pour garantir le versement des pensions indépendamment des éventuels chocs économiques.

La négociation a été perturbée par **la volonté du gouvernement de ponctionner l'Agirc-Arrco** de 1,2 Md€ par an à horizon 2026 et 3Md€ à horizon 2030. Pour la CFDT, aucune ponction décidée unilatéralement par l'Etat n'est acceptable. La CFDT a en revanche beaucoup œuvré pour faire figurer dans le texte de l'accord un article engageant l'Agirc-Arrco à mettre en place un système de relèvement des basses pensions en son sein. Finalement, le projet d'accord issu de la négociation prouve une nouvelle fois, **la capacité des partenaires sociaux à piloter le régime de retraite Agirc-Arrco.** C'est la force du paritarisme de construire, dans le dialogue des orientations solides, crédibles et justes. Pour ces raisons, **le Bureau national de la CFDT a validé à l'unanimité la signature de l'accord.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

CFDT.FR